

Les matières plastiques - bouteilles d'eau, sacs, gobelets, stylos... ont envahi notre quotidien, difficile de leur échapper !

Recycler le plastique, oui mais lequel ?

Issu du pétrole, le plastique représente la matière la plus difficile à traiter. Aujourd'hui sur le territoire du SYTRAD, le recyclage des flaconnages en plastique ne concerne que les flacons, bouteilles fabriqués à partir de PET (polyéthylène téréphtalate) clair et foncé ou de PEHD (polyéthylène haute densité) :

- ✓ Le PET est un plastique transparent clair ou de couleur, on le retrouve notamment dans la fabrication de bouteilles d'eau minérale, de boissons gazeuses, de jus de fruits...)
- ✓ le PEHD est quant à lui un plastique opaque et permet de confectionner les bouteilles de lait, de lessives, de détergents...).

Ces deux plastiques recyclables sont reconnaissables facilement par leur forme de flacons et de bouteilles. Ils sont à déposer dans les conteneurs ou bacs de tri jaune avec les briques alimentaires et les emballages métalliques.

Une fois triés que deviennent-ils ?

Ils sont acheminés jusqu'au Centre de Tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence où ils connaîtront un second tri permettant de séparer les emballages selon leur composition. Les trieurs assurent ensuite un sur-tri manuel, indispensable pour rectifier les éventuelles erreurs. Le plastique sera compacté en balles pour être envoyé vers l'usine de recyclage REFRESCO située à Margès dans la Drôme. Une fois arrivée dans l'usine de recyclage, les bouteilles en plastique passent d'abord dans un trommel où elles sont secouées pour enlever les petits déchets et de la vapeur est injectée pour décoller les étiquettes. Les bouteilles et bouchons sont ensuite broyés en paillettes qui seront lavées pour enlever la colle. Ces paillettes sont ensuite pressées, séchées puis transformées en préformes de bouteilles soufflées afin de leur donner une seconde vie (rembourrage de couettes, pulls, tapis et moquettes de voiture, bacs de collecte, etc...).

Et les autres plastiques ?

Tous les autres emballages doivent impérativement être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères (barquettes alimentaires, boîtes à œufs en plastique, films plastiques, pots de yaourt...) ou apportés en déchèterie (mobilier de jardin...).

Bouteille d'eau aujourd'hui, pull polaire demain, ce plastique peut changer de vie... alors n'oubliez pas de le trier !

Astuces pour consommer MOINS DE PLASTIQUE

- ✓ Arrêtons d'acheter des bouteilles en plastique et buvons l'eau du robinet.
- ✓ Pensons aux sacs réutilisables quand nous allons faire nos courses.
- ✓ Choisissons des produits concentrés ou des éco-recharges.
- ✓ Apportons notre tasse au travail : cela évitera de générer des dizaines de gobelets.
- ✓ Utilisons nos couverts en métal ou nos assiettes en verre à la place de ceux en plastique.

Quels sont les emballages en plastique que je peux recycler ?

Déposez uniquement le plastique en forme de bouteille et de flacon !



Jetez avec les ordures ménagères tous les autres objets en plastique : barquettes, sacs et films plastique, pots de yaourt, pots de crème fraîche.



Le territoire du SYTRAD

Créé en 1992, le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme) assure une mission de service public : le tri, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A travers ses propres installations constituées d'un centre de tri des collectes sélectives et de trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels, le SYTRAD traite plus de 140 000 tonnes de déchets par an issus des collectes de ses 13 collectivités membres.